

## RECRUTEMENT D'UN.E PROFESSEUR.E DE FORMATION MUSICALE Contrat à durée déterminée d'usage Temps partiel (120 heures annuelles)

L'ESM BFC organise un recrutement d'un.e professeur.e de formation musicale à temps partiel à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 jusqu'au 2 juillet 2027.

Le ou la professeur.e de formation musicale exercera avec l'ensemble des départements de l'ESM BFC et sera rattaché à la direction de l'établissement.

Le ou la professeur.e de formation musicale travaille en collaboration avec un ou plusieurs professeurs et intervenants. Il.elle exerce les missions suivantes dans le respect du projet pédagogique de l'établissement et des maquettes DNSPM /DE :

- Encadrement, participation et suivi des travaux et projets dans lesquels sont impliqués leurs étudiant.es dans le cadre de leur discipline ;
- Participation en qualité de membre de jury aux concours d'entrée de la discipline ou du cursus dans lequel elles et ils enseignent ;
- Définition des programmes des évaluations intermédiaires et finales des disciplines qu'elles et ils enseignent et participation à l'évaluation et à l'orientation de leurs étudiant.es ;
- Participation à des réunions pédagogiques et à des réunions de coordination avec l'équipe pédagogique et administrative.

Outre ces missions obligatoires et la préparation qu'elle requiert, le ou la professeur.e de formation musicale assure des missions liées à l'organisation pédagogique et au fonctionnement de l'établissement. A ce titre, le ou la professeur.e de formation musicale peut participer à des réunions pédagogiques et à des réunions de coordination avec l'équipe pédagogique et administrative.

Liaison hiérarchique : direction de l'établissement

Liaison fonctionnelle : scolarité, administration et régie

Profil :

- Capacité à justifier d'une activité d'enseignement d'au moins trois années reconnue dans la discipline
- Grandes aptitudes pédagogiques
- Sens des relations humaines et du travail en équipe, sens de l'organisation et réactivité ;
- Maîtrise de l'usage des outils informatiques et numériques ;
- Adhésion aux valeurs de l'ESM BFC et respect de son règlement des études
- Titulaire de titres ou de diplômes de l'enseignement supérieur en lien avec le poste et délivrés par les institutions françaises ou étrangères habilitées

Les objectifs pédagogiques sont déclinés dans les maquettes du DNSPM et s'appuient sur :

- le référentiel de connaissances et de compétences du DNSPM (cf. annexes de l'arrêté du 27 novembre 2022 modifié par l'arrêté du 7 décembre 2023 relatif au diplôme national supérieur professionnel de musicien publiées dans le bulletin officiel du ministère de la culture n°332) et la fiche RNCP 37687 consultable sur <https://www.francecompetences.fr>,

La commission de recrutement procédera dans un premier temps à une sélection sur dossier constitué d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae détaillé.

Le poste à pourvoir est à temps partiel en CDDU. Les candidats doivent s'assurer préalablement à leur candidature, qu'en cas de cumul d'activité, ils seront en règle avec les règles de cumul d'emploi et d'activité en vigueur.

Les candidats retenus seront conviés dans un second temps à un entretien avec le jury. Le jury se réunira le 26 juin ou le 1<sup>er</sup> juillet 2026 et sera composé de la direction de l'établissement, de la représentante des enseignants spécialisés et d'un professionnel spécialiste extérieur à l'ESM BFC.

Les conditions de rémunération sont les suivantes : rémunération conforme à la grille des rémunérations des enseignants votée lors du Conseil d'administration de l'ESM BFC le 20 novembre 2025.

**Date limite d'envoi des dossiers de candidature :**

**Le 22 juin 2026 inclus à :** [c.vigneron@esmbourgognefranchecomte.fr](mailto:c.vigneron@esmbourgognefranchecomte.fr)

**Contact pour tout renseignement :** Charline Vigneron, directrice, [c.vigneron@esmbourgognefranchecomte.fr](mailto:c.vigneron@esmbourgognefranchecomte.fr) ou Anne-Léonore Dardenne, directrice adjointe, [al.dardenne@esmbourgognefranchecomte.fr](mailto:al.dardenne@esmbourgognefranchecomte.fr)